

Affiché le 03 11 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 octobre 2021

Objet de la délibération

VOEU : ACCUEIL DES REFUGIES AFGHANS

Le vingt-huit octobre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un octobre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Lisenn LE CLOIREC désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.10.008

VOEU : ACCUEIL DES REFUGIES AFGHANS

Rapporteur : Anne-Laure LE DOUSSAL

En application des dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV), le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Considérant que :

- En tant que collectivité et qu'élus de la République attachés aux valeurs de solidarité, de fraternité et de tolérance, il est de notre responsabilité de prendre notre juste part dans l'accueil des migrants quelle que soit leur origine.
- Fin 2015, la Municipalité a répondu favorablement à la demande de l'Etat pour accueillir, dignement, sur son territoire, les personnes en provenance de Calais, et a poursuivi son engagement jusqu'à présent.
- La Ville d'Hennebont est attentive et soutient les associations hennebontaises qui s'engagent quotidiennement pour favoriser l'accueil et l'intégration de ces personnes notamment dans l'apprentissage du français et des pratiques de loisirs.
- Ces initiatives locales associatives permettent d'offrir un accompagnement complémentaire à celui porté par les services de l'Etat et les opérateurs associatifs qui gèrent les places d'hébergement de demandeurs d'asile.
- Il n'en saurait être autrement face à l'actualité tragique en Afghanistan et au sort de populations qui fuient l'obscurantisme des talibans pour trouver refuge en Europe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,

Vu l'intérêt général du vœu présenté,

Vu le rapport présenté,

Affiché le 03 11 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide que la Ville d'Hennebont :

- **TÉMOIGNE** sa solidarité aux demandeurs d'asile afghans accueillis sur le territoire français,
- **SOUHAITE** que l'État engage, à l'échelle du département et des EPCI, un travail concerté avec l'ensemble des maires pour l'accueil de ces demandeurs d'asile,
- **SIGNIFIE**, par courrier, au Préfet du Morbihan que la Ville d'Hennebont est prête à prendre sa part pour accueillir certains d'entre eux.

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, 2 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ